

Se 18/10/22



Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°03	Conseil Municipal du 7 février 2013
Direction Générale des Services	Domaine de compétence Aménagement du Territoire

Le 7 février 2013, à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Claude Baheux.

Date de convocation :
JEUDI 31 JANVIER 2013

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 12/02/2013

Présents : Baheux Jean-Claude, Dangon Janine, Gobert Michel, Lefebvre Laurent, Baillet Sébastien, Hagneré Emile, Warmé Fontaine Françoise, Fait Philippe, Agnès Christine, Byhet Claude, Adjoint, Gheselle Bernard, Guilluy Philippe, Manier Christine, Lecerf Didier, André Gérard, Dachicout Joël, Maillart Maryse, Pichon Monique, Trollé Daniel, Tindillier Franck, Routier Nicole, Baillet Claude, Thiébaux Pascal, De Rocquigny Antoine, Vambre Monique, Bonvoisin Lucien, Hagneré Jean Paul.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jeanine Pommerolle à Monique Vambre, Duchatel Anita à Baheux Jean-Claude, Lecocq Josiane à Agnès Christine, Descharles Martina à Pichon Monique, Goldstein Anne Marie à Routier Nicole.

Absent excusé : Leprêtre Jean-François.

Votants : 32

Secrétaire de séance : Madame AGNES Christine

Objet : Vente de la parcelle AB 562 à la Société Vilogia

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Baheux, Maire

La Ville d'Etaples/mer est propriétaire d'un terrain situé Rue Saint Pierre à Etaples/mer, cadastré AB 562, d'une superficie de 983 m².

La Société VILOGIA, implantée dans le centre directionnel situé 56 rue Ferdinand Buisson, BP 395 à Boulogne/mer Cédex (62205) souhaite l'acquérir pour y implanter un ensemble immobilier composé d'appartements qui seront proposés à la vente aux particuliers.

La parcelle a fait l'objet d'une estimation par le service des Domaines en date du 6 juillet 2012 pour un montant de 85 000,00 € (quatre-vingt-cinq mille Euros).

Le prix d'achat proposé par la Société VILOGIA est de 150 000 € (cent cinquante mille Euros).

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'accepter la vente au profit de la Société VILOGIA de la parcelle AB 562 d'une superficie de 983 m² moyennant le prix de 150 000 € (cent cinquante mille Euros)
- de confier l'instruction de l'acte de vente à l'Etude de Maîtres Devís, Ollier, Deramecourt, notaires à Etaples-sur-mer. Les frais inhérents à cette vente (frais de notaire, géomètre etc...) seront à la charge de la Société VILOGIA.

A l'unanimité par 32 voix pour, la proposition est adoptée.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication le 12/02/2013
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*



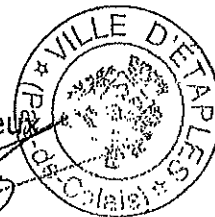
REÇU LE

Le Maire

Jean-Claude Baheux

14 FEV. 2013

**SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER**



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille